

**Procès-Verbal de l'Assemblée des Délégués du 25 mai 2023 à 20h00  
à la salle communale à Farvagny**

|                                            |
|--------------------------------------------|
| Présences et excusés selon listes annexées |
|--------------------------------------------|

**1. Souhaits de bienvenue**

20h00 Ouverture de l'Assemblée des délégués de l'ABVGN à la salle communale à Farvagny, par M. Georges Python, Président. Il adresse son cordial salut à toute l'assemblée.

**2. Constitution de l'assemblée**

La convocation ainsi que le tractanda ont été transmis par voie électronique aux membres et par insertion dans la Feuille Officielle du 5 mai 2023. Aucune remarque n'est émise sur la convocation de l'assemblée.

Les scrutateurs nommés pour la soirée, sont M. Didier Demierre de la commune de Romont et M. Christophe Etienne de la commune du Châtelard.

Le délégué de la commune de Grangettes, M. Marc Raboud est excusé. Ceci porte le nombre de voix à 29. La majorité absolue s'élève à 16 voix.

La convocation ainsi que le tractanda sont acceptés par les délégués communaux à l'unanimité, à main levée.

**3. Approbation du PV de l'assemblée du 17 novembre 2022**

Une faute de frappe a été remarquée sur le procès-verbal de l'assemblée des délégués du 17 novembre 2022, au point n° 8 à la page 4. La limite d'activation est fixée à CHF 100'000.- et non à CHF 100'00.- (manque un 0).

Aucune autre remarque n'est apportée. Ce procès-verbal est accepté à l'unanimité par les délégués, à main levée, avec remerciements à la secrétaire.

**4. Comptes 2022**

L'ensemble des documents a été transmis aux délégués par voie électronique. Les diverses informations et commentaires sur les comptes se trouvent dans le document « Message du Comité ». Dès le début, tout est fait afin de satisfaire aux normes MCH2, avec le programme Crésus.

**4.1 Compte de résultats**

Le compte de résultat se clôture par un excédent de revenus de CHF 14'762.65 réparti entre les communes membres selon clé de répartition. Aucune question n'est relevée.

**4.2 Rapport de la commission financière**

M. Thierry Schmid, Président de la commission financière nous fait lecture de leur rapport établi en date du 9 mai 2023. Il fonde une remarque quant aux taux optimistes utilisés dans la planification financière des 5 ans. Hormis cela, il recommande à l'assemblée d'approuver les comptes 2022 et d'en donner décharge aux responsables.

#### **4.3 Rapport de l'organe de révision**

M. Python donne ensuite la parole à M. Daniel Bard, pour la lecture du rapport de l'organe de révision rédigé par Mme Décoppet de la fiduciaire Butty SA.

La révision a été faite conformément à la loi et ne constate aucune déficience. Selon appréciation, les comptes annuels 2022 sont conformes. L'organe de révision recommande d'accepter les comptes 2022.

#### **4.4 Approbation des comptes 2022**

Acceptez-vous les comptes 2022 tels que présentés ?

Les délégués acceptent les comptes, par main levée, à l'unanimité.

#### **5. Statuts de l'ABVGN, modification de l'article 27, limite d'endettement, état à ce jour**

M. Python présente ensuite un tableau récapitulatif des décisions prises par les législatifs communaux.

11 communes ont accepté la modification de l'article 27

1 commune a refusé la modification de l'article 27

3 communes ont encore leur assemblée communale à venir

#### **6. Informations sur le mandat du SEn attribué au bureau RIBI SA, au profit du BV ABVGN**

La parole est donnée à M. Jonathan Dorthe du SEn.

Concernant la pénurie d'électricité ; l'analyse se porte sur les ouvrages intercommunaux et sur l'établissement des mesures à courts termes. A cette fin, des fiches synthétiques sont en cours d'élaboration. Une séance reste à organiser avec le Groupe E.

Concernant le PGEEr1 ; actuellement le cahier des charges est en préparation. La gestion des données est à bout touchant. Le SEn s'emploie également à la rédaction de notice technique pour la mise en ligne des informations.

Monsieur Dorthe rappelle et remercie d'avance les communes de répondre au questionnaire qu'elles ont reçu d'ici à la fin du mois de mai.

#### **7. Informations sur les études en cours concernant la future Step régionale**

M. Python résume les divers mandats attribués comme suit :

##### **RIBI SA – mandat STEP**

- ✓ Bases de dimensionnement transmises au SEn.
- ✓ Adaptations réalisées selon le retour du SEn.

► Rédaction d'une notice explicative sur l'urgence de la réalisation

##### **RIBI SA – mandat RESEAUX (l'amenée des eaux de Romont à Autigny)**

- ✓ Analyse des possibilités de déplacement des collecteurs hors des zones alluviales et de l'espace réservé aux eaux finalisées.

► Document en cours d'analyse par :

- SEn (Service de l'environnement)
- SFN (Service des forêts et de la nature)
- OFEV (Office fédéral de l'environnement)

##### **ARCHAM**

► Analyse en cours pour déterminer les sites potentiels pour la nouvelle STEP.

#### **ABA-GEOL**

- En attente du choix du site définitif pour réaliser des sondages.

#### **BIOL CONSEILS**

- En attente du choix du site définitif pour réaliser l'étude d'impact sur l'environnement.
- En attente du choix de la variante de raccordement Romont – Autigny. Leur préavis est requis sur cette question.

Toutes ces études sont comprises dans le montant de CHF 360'000.- avalisés lors de l'assemblée des délégués en automne dernier.

M. Python explique également que certains segments des collecteurs sont en conflit entre les zones de protection, l'espace réservé aux eaux et la zone alluviale voire même en zone S. Il prend pour exemple, une partie du collecteur passant par « les Cotes » le long de la route cantonale entre Villaz-St-Pierre et Chénens. L'office de l'environnement demande l'établissement d'une documentation pour ces zones de conflit. Le choix de la variante de la trajectoire sera décidé, ensuite sur la base de cette documentation.

Le rapport du bureau Ribl SA est joint à ce PV.

### **8. Informations sur la planification financière des cinq ans à venir**

M. Python présente la planification financière des cinq ans, dans laquelle les différentes études à réaliser, l'augmentation du travail du comité de direction ou d'autres groupes de travail ont été présumées.

Il rappelle que les études doivent être amorties dès la 2<sup>ème</sup> année, sur 10ans.

Selon la remarque de M. Schmid précédemment, il confirme que le comité de direction prendra contact avec différentes banques afin de trouver les meilleurs taux.

Aucune question n'est émise.

### **9. Informations concernant la reprise du mandat de l'entreprise d'endiguement de la Glâne**

Les comptes ont été approuvés et contrôlés par une fiduciaire. Une séance sera organisée pour faire un inventaire et pour concrétiser la reprise de ceux-ci.

### **10. Divers / Questions**

Tous les e-mails doivent être écrits à [info@abvgn.ch](mailto:info@abvgn.ch) qui aboutit chez la secrétaire-caissière, chargée de les transmettre ensuite à qui de droit.

Dès la fin juillet 2023, le site internet de l'ABVGN devrait être opérationnel. Vous pourrez y trouver tous les documents nécessaires.

Aucune autre remarque ou question n'est émise.

### **11. Clôture de l'assemblée**

M. le Président remercie en particulier M. le Préfet de la Glâne Willy Schorderet pour son soutien. Il remercie ensuite, les délégués communaux pour leur confiance, les membres de la commission financière, les membres du comité de direction, M. Dorthe du SEn ainsi que la secrétaire-caissière pour leur travail respectif.



M. le Préfet Willy Schorderet demande la parole et remercie particulièrement M. Python et les membres du comité pour leur implication dans cet important et nécessaire travail de planification. Il remercie les délégués communaux pour le lien qu'ils constituent entre l'ABVGN et leurs communes respectives. Il rappelle que la Préfecture se tient à disposition pour d'éventuelles questions.

Ensuite M. Roger Berset de la commune de Gibloux, transmet les salutations du Conseil communal de sa commune et nous invite à l'agape qui suivra.

M. Python remercie la commune de Gibloux pour son accueil et clos l'assemblée à 20h35.

Orsonnens, le 29 Mai 2023

Secrétaire – caissière

Marie-Eve Bifrare

Annexes : Listes des présences  
PV séance - commission financière  
Rapport du bureau RIBI SA  
Planification des 5 ans